

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Apostolat de la prière. — IV Correspondance romaine. — V Aux prières. — VI Nominations ecclésiastiques. — VII Le congrès de Cologne. — VIII Décrets des congrégations romaines.

AU PRONE

Le dimanche 5 septembre

On annonce :

Vendredi, jeûne à l'occasion du 1^{er} concile canadien ;

Dans les dioc. de Montréal, de Valleyfield et de Joliette, la fête patronale du S. Nom de Marie.

Dans les autres dioc., la solennité de la Nativité de Marie.

Note. — La neuvaine à Notre-Dame de Pitié commence le 2^e vendredi avant la fête, le 10 septembre (1).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 5 septembre

HORS DES DIOC. DE MONTREAL, DE VALLEYFIELD ET DE JOLIETTE :

Office du 1^{4^e} dim. après la Pent., *semi-double* ; 2^e or. de S. Laurent Justinen, 3^e or. *A cunctis* ; préf. de la Trinité. — Aux vêpres, mém. de S. Laurent Justinen et suffr.

DIOC. DE MONTRÉAL, DE VALLEYFIELD ET DE JOLIETTE :

Messes basses partout et messe chantée dans les chapelles semi-publiques :

Comme ci-dessus.

Messe chantée dans les églises et chapelles publiques :

De la solennité *anticipée* de la NATIVITÉ DE MARIE.

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1^o 300 jours d'indulgences à chaque exercice ; 2^o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où), aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine ou des huit jours qui la suivent.